



**COMMISSION MOTO - REUNION DU MARDI 12 JUN 2012**

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Anne Collard	Tél : 02/279.45.11 Mail : anne.collard@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick Pallant	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
IBSR	Isabelle Chalanton	Tél : 02/240.06.66 Mail : isabelle.chalanton@ibsr.be
Zone de police Bruxelles-Ixelles (escadron motocycliste)	Christian Wouters	Tél : 02/279.83.31 Mail : polbru_tra_m_dir@skynet.be
Région Bxl-Capitale Entretien des voiries	Marc Degraer	Tél : 02/204.26.62 Mail : mdegraer@mrbc.irisnet.be

Personnes excusées :

Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	Tél : 02/279.45.10 Mail : Cabinet.Ch.Ceux@brucity.be
Motorcycle Council	Christian De Vroom	Tél : Mail :
CapMoto	Pierre-Yves Mercier	Mail : capmoto@scarlet.be

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21.09.2012**

Pv approuvé.

**2. Evènement « Au boulot à moto »**

La Ville organise comme chaque année une balade pour son personnel motard. Le départ se fait à 7h30 au parking du Heysel et l'arrivée vers 8h30 à l'hôtel de Ville où un petit déjeuner sera offert, précédé d'un mot d'accueil de l'échevin de la Mobilité et de la diffusion des clips de campagne de l'IBSR relatifs à la sécurité routière à l'égard des motards.

Les membres de la commission moto sont également invités à y participer.

**Décision :**

*Mr Pallant se chargera de l'accueil des participants au Heysel, de la distribution des chasubles et couvre-coffre et de l'organisation du départ.*

*Mm Hubrecht se renseignera pour connaître les rues non accessibles à la Grand-Place (dans le cadre des travaux d'éclairage de la Grand-Place).*

*Mm Chalanton se renseignera auprès de ses collègues pour savoir si un représentant de l'IBSR peut venir introduire les vidéos de l'IBSR.*

**3. Utilisation des couloirs de bus par les motos et les taxis-motos**

La police rappelle que les bandes bus (délimitées par une ligne blanche discontinue) sont d'office accessibles aussi aux taxis et motos-taxis. Les sites propres franchissables (délimitées par une ligne blanche continue) ne sont pas d'office accessibles aux taxis, sauf si la signalisation le prévoit.

La Ville n'est pas favorable au principe général d'ouvrir les sites propres aux motos. A ce stade, la Ville n'examine pas l'ouverture de l'un ou l'autre site propre.

Les motards ont plus de facilités que les cyclistes à circuler, à réaliser des détours si nécessaires. De plus, il y a lieu de garantir un maximum de sécurité dans ces sites propres et à maintenir la vitesse commerciale des bus.

Cette question est également posée en ce qui concerne les taxis. Ceux-ci représentent un mode de déplacement collectif mais la Ville n'est pas non plus favorable à les autoriser partout. Mr Degraer se demande quel est l'avis de la STIB sur cette question.

**Décision :**

*La Ville inscrira ce point lors de la prochaine réunion de concertation Ville/STIB.*

**4. Sécurité des usagers des deux-roues – espace dédié aux motards**

On constate que beaucoup de motards, conducteurs de scooters, circulent sans équipement complet (chaussures montantes, gants, veste,...). Ne serait-il pas utile de réaliser des campagnes de sensibilisation auprès des vendeurs de motos ?

**Décision :**

*Mm Chalanton se renseignera auprès de ses collègues pour savoir si de telles campagnes pourraient s'envisager au sein de l'IBSR.*

**5. Suivi des parkings pour deux-roues**

La signalisation a été placée (ou est en passe de l'être) aux endroits repris sur le plan ci-joint, également accessible sur le site internet de la Ville. Les arceaux ne pourront pas être placés immédiatement.

**Décision :**

*Le cabinet Ceux recontactera le cabinet El Ktibi, responsable du placement du mobilier urbain.*

**6. Application du 30km/h au centre-ville**

La Ville a fait placer 20 coussins berlinois dans le Pentagone (rue de Laeken, rue Haute, rue Van Artevelde,...). Les commerçants et habitants semblent satisfaits de cette nouvelle mesure.

Par ailleurs, la région a finalisé le plan d'aménagement de la rue de la Loi réduisant le nombre de bandes au profit d'une piste cyclable et de places de stationnement.

La Ville continue à réaliser des mesures de vitesse sur 10 lieux du Pentagone. L'IBSR et la police souhaitent obtenir les chiffres.

**Décision :**

*La Ville communiquera les infos sur les radars préventifs placés dans le Pentagone, lors de la prochaine réunion.*

**7. Divers**

La Région (en collaboration avec l'IBSR) va mettre en place le panneau permettant aux cyclistes de tourner à droite au feu rouge. Il s'agit d'un test pilote, réalisé sur 10 carrefours équipés d'aménagements cyclistes (aux rues aboutissant à la rue de la Loi et sur la Petite Ceinture). La conférence de presse a lieu le 18 juin prochain.

Cette période de test n'est pas très opportune en ce moment vu la fermeture des tunnels à Schuman.

La police indique que ce panneau reste illégal puisqu'il va l'encontre du code de la route. Si les panneaux sont placés en voiries communales, la Ville a une responsabilité en cas d'accident.

Il y aura lieu de contrôler à ce que les motos ne suivent pas les cyclistes. Ils n'y sont pas autorisés.

La Région va se concerter avec les communes pour le placement de la signalisation interdisant la circulation des quads en ville.

La prochaine réunion est fixée au vendredi **14.09.2012 à 9h**